Image not found or type unknown

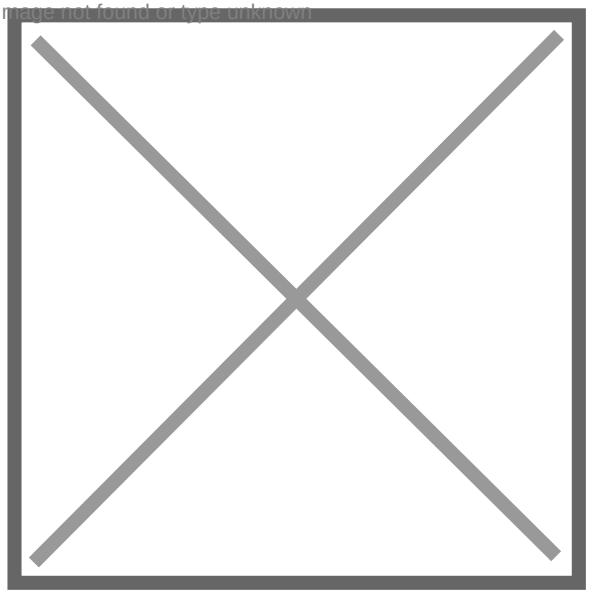

Suspension de permis, préfecture..

Par **MrNov**, le **29/05/2015** à **00:21**

Bonjour,

Un ami s'est fait suspendre son permis 4 mois suite à un test salivaire (THC) . Il a donc fait son test d'urine (Négatif) , son test psychotechnique (Apte) , il lui manque plus que la visite médicale.
Par la suite, il devra aller récupérer son permis à la préfecture, il aimerai savoir si l'établissement de la préfecture peux faire un test "surprise" juste avant de lui rendre son permis. Sont-ils équipés pour cela ? ont-ils le droit ?
Je lui ai dit que je ne pensais pas, vu que c'était qu'un centre administratif, mais j'aimerai en être sur.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2015** à **10:53**

Bonjour,

Réponse : NON.

ATTENTION : ayant commis un délit routier, il a tout intérêt à arrêter toute forme de drogue durant 5 ans sinon il sera considéré comme récidiviste et, là, les sanctions plancher s'appliqueront.

Par **MrNov**, le **30/05/2015** à **12:06**

Merci pour votre réponse.

Et oui, il est en conscient, le psychologue lui as bien expliqué. Merci beaucoup !

Par **moisse**, le **30/05/2015** à **17:32**

Bonsoir,
Il est conscient alors quel est l'intérêt de cette question ?

Par **MrNov**, le **31/05/2015** à **03:00**

Bonsoir,
Quel est l'intérêt de la votre ?

L'intérêt de la mienne est de savoir exactement ce qu'il peut se passer pour lui, si c'est possible ou absolument pas. Qu'il sache à quoi s'attendre en allant à la préfecture tout simplement. Ne pas chercher plus loin, cela ne regarde que lui.

Par **moisse**, le **31/05/2015** à **08:10**

Ma question n'est pas sans intérêt, tout le monde a bien compris...sauf vous peut-être.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés